



PROCES VERBAL Conseil d'administration du lundi 07 avril 2025

Le conseil d'administration (CA) du collège Denecourt de Bois-le-Roi s'est réuni le lundi 7 avril 2025 sur convocation de sa présidente en date du 27 mars 2025.

Annexe 1 : convocation et proposition de l'ordre du jour du CA

Annexe 2 : feuille de présence et d'émargement

Madame Mendes, Principale du collège, assurant la présidence, constate que le conseil est composé de 17 membres présents.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement se tenir.

Mme Gonin, agent comptable, et M. Gez, secrétaire général du collège de Vulaines-sur-Seine sont invités en tant que personnes qualifiées.



1. Secrétaire de séance : Mme Montet prendra note du compte rendu de la réunion.

2. Approbation du compte-rendu du 03/12/2024

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	17	Pour l'adoption :	17
Votants :	17	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

I - Questions budgétaires et de gestion

3. Compte financier 2024



3. Compte financier 2024

Le compte financier : Arrêté des soldes des comptes au terme de l'exercice budgétaire pour l'année 2024 :

- Détermination de la capacité ou de l'insuffisance d'autofinancement
- Fonds de roulement et besoins de fonds de roulement

► Dates-clés pour le compte financier 2024 :

- Présentation en conseil d'administration le 07 avril 2025 avant l'expiration du quatrième mois suivant la clôture de l'exercice.
- Transmission à l'autorité académique et à la collectivité de rattachement dans les 30 jours suivant son adoption soit le 07 mai 2025,

► Le rapport du compte financier est constitué de deux parties :

- la partie gestion : **Compte rendu de l'exécution budgétaire relative au budget adopté. (Mme Mendes)**
- la partie 'analyse des données financières' : **Résultat de l'exercice et Capacité d'autofinancement de l'EPLE. (Mme Gonin)**

Le compte-financier établi pour l'année civile 2024, présenté en 2 parties :

- Analyse financière
- Rapport de gestion

Le collège travaille sous Opale depuis septembre 2023, ce conseil d'administration est donc le deuxième sous ce logiciel.

○ Analyse financière

La lecture est faite du rapport d'analyse financière par Mme Gonin, l'agent comptable.

Le collège dispose de 31 jours de fonds de roulement au 31 décembre 2024 (on considère qu'en dessous de 30, le collège est en situation critique, entre 30 et 40, la situation est satisfaisante).

La trésorerie nette est de 94 251€ (reliquats de subventions + fonds de roulement + chèques à encaisser).

Le fonds de roulement s'établit à 35 290€, il est inclus dans la trésorerie.

Mme Gonin remercie Mme Mendes, M. Gez et plus particulièrement Mme De Clerck pour son investissement sans faille et son professionnalisme. Mme Mendes, Mme Bélières et Mme Montarnal confirment et saluent également le professionnalisme et l'investissement de Mme De Clerck au collège.

Le résultat de l'exercice sur l'année 2024 (-39 897,27 €) se divise en deux constituants : les services généraux (- 12 891,67 €) et le service restauration et hébergement (- 27 005,60 €).

Mme Gonin précise que l'an dernier, on ne pouvait pas ajouter le patrimoine de l'établissement comptablement et que cela continue cette année en raison de l'absence de secrétaire général. Les fonds de roulement ont diminué de 39 000 € en 2024, il restait 40 598 € au 31 décembre 2024, baisse expliquée par les prélèvements sur fonds de roulement. Mme Gonin indique que les 40 598 € représentent 31,41 jours pendant lesquels le collège pourrait fonctionner sans apport de trésorerie et précise par ailleurs que le coût d'une journée de fonctionnement au collège était de 1 312 € en 2024.

Mme Bélières demande à partir de quand l'on considère la situation comme critique, Mme Gonin lui reprecise que c'est en dessous de 30 jours, et que le collège s'est trouvé dans cette situation pendant 16 jours en 2024.

Mme Gonin explique que les besoins en fonds de roulement est le résultat de la différence entre les dettes et les créances. Elle indique que dans une bonne situation financière, il est préférable d'être dans le négatif, bien que cela paraisse étrange, car si les créances ne sont pas approvisionnées, on doit prendre de l'argent sur les fonds de roulement du collège, ce qui place l'établissement dans une situation grave.

Mme Mendes précise que les créances peuvent paraître élevées mais qu'elles résultaient d'une incompréhension de certaines familles quant au destinataire des versements pour la demi-pension pour la période de juin 2024. La situation a été réglée avec des appels téléphoniques et les factures ont été payées.

La trésorerie nette au collège était de 9 4251 € au 31 décembre 2024. Mme Gonin dit que les fonds de roulement mobilisables étaient de 40 000 € mais qu'il y avait des créances contentieuses à hauteur de 5 307 € (qui représentent des factures non réglées par des familles, qui datent de plusieurs années).

Mme Da Costa demande quelles sont les échéances qu'ont les familles pour régler lesdites factures, Mmes Mendes et Gonin répondent qu'il n'y en a pas, que des huissiers sont chargés de retrouver les familles afin que les dettes soient réglées (coût de l'huissier à charge des familles).

Mr Bonnet demande quelle est la différence entre fonds de roulement et trésorerie. Mme Gonin lui répond que la trésorerie correspond aux reliquats, aux avances des familles et au fonds de roulement. On parle de trésorerie nette car des chèques sont encaissés en 2025.

Mr Michaud précise qu'en 2018 le coût de la vie n'était pas le même qu'en 2024. Mr Gez ajoute que la gestion du service RSH par l'établissement permettait une certaine souplesse qui n'est plus possible avec la reprise du service par le département depuis la rentrée scolaire 2024. Il précise que l'établissement ne gérant plus la demi-pension, il n'y aura plus jamais autant d'argent dans les fonds de roulement, mais que cette situation est préférable sinon quoi le département écrête (c'est-à-dire prend de l'argent au collège pour en donner à d'autres établissements dans le besoin).

- **Compte-rendu de gestion**

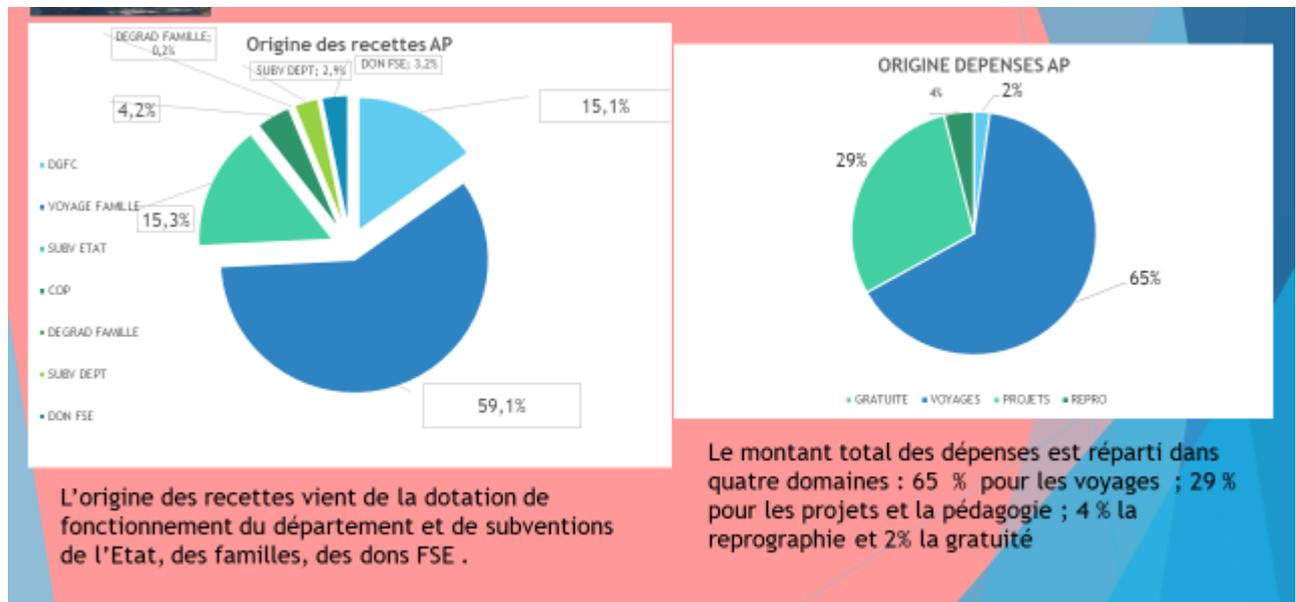
Il est présenté par Mme Mendes principale du collège en raison de l'absence du secrétaire générale.

budget final 2024	
Recettes	437 689,50 €
Dépenses	477 586,77 €
Résultat	-39 897,27 euros

L'exercice 2024 est déficitaire de -39 897,27 €

Service Activité pédagogique (AP)

RECETTES nettes TOTALES	176 626,81 €
DEPENSES nettes TOTALES	183 428,32 €
DIFFERENCE	- 6801,51 €



La principale source de recettes pour le collège correspond aux voyages (avances familles), qui représentent aussi la plus grande part de dépenses. La part accompagnateurs était de 10 568,93 € en 2024 en raison des nombreux voyages. Le loyer de l'appartement permet de financer une partie de cette part accompagnateur.

Mme Bélières demande si on ne peut pas faire évoluer la loi pour ne pas condamner les établissements à renoncer aux voyages en raison d'une incapacité de paiement de la part accompagnateurs. Certains établissements trouvent des parades mais Mme Mendes indique que leurs solutions sont illégales. Mme Gonin ajoute par ailleurs que la Cours de discipline budgétaire et financière a condamné un chef d'établissement qui faisait payer la part accompagnateurs aux familles. Il est donc illégal de faire financer la part accompagnateurs par les familles ou le FSE.

Mr Bonnet dit que certains voyages offrent des gratuités, mais Mme Gonin explique que celles-ci doivent être réparties sur l'ensemble des participants.

Mme Trotouin demande quelle est la pénalité de l'annulation du voyage de Lancieux, mais cela se répercutera sur l'année 2025.

Mme Mendes indique que la subvention donnée par le Rectorat pour la gratuité (carnets de liaison, reprographie, manuels) a basculé au service académique et est en baisse depuis quelques années.

Les dépenses liées à la piscine représentaient 9 637 € pris sur les fonds propres du collège.

Service vie de l'élève (VE)

RECETTES NETTES TOTALES	14835,16 €
DEPENSES NETTES TOTALES	14835,16 €
DIFFERENCE	0 €

Concernant les fonds sociaux (aide de l'Etat), 19 familles ont pu être aidées pour un montant total 3360,74 € (2285,32 € pour les voyages, 510,74 € pour la DP, 154,26 € pour les pass navigo, 250 € pour frais médicaux 160,52 € pour les fournitures scolaires et vêtements).

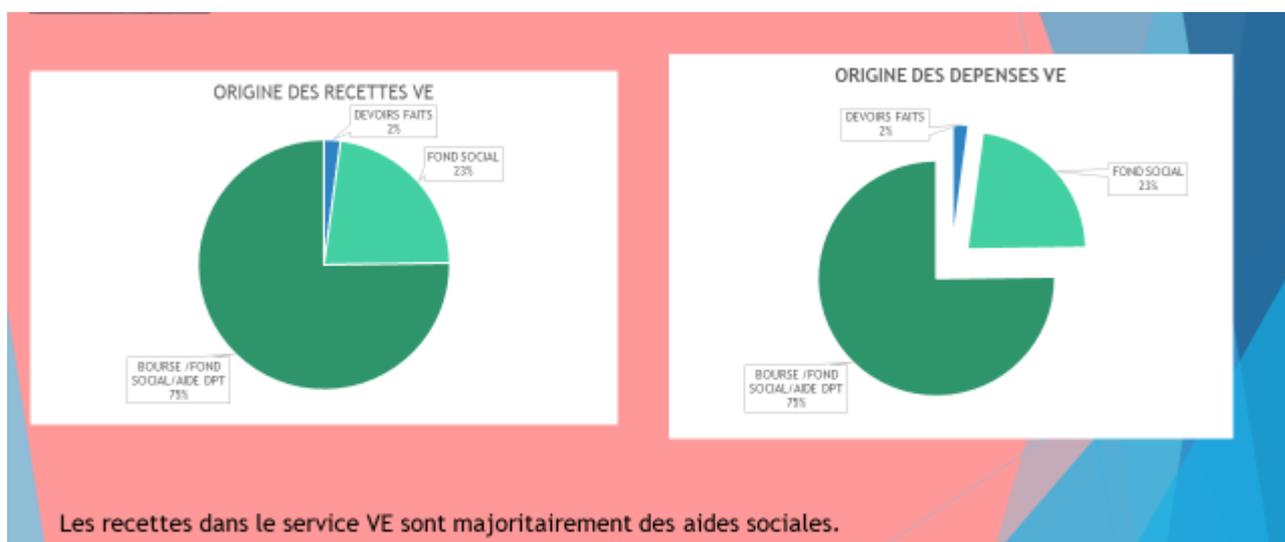
Concernant les aides à la restauration scolaire (CANTINEO 77), Le Conseil Départemental de Seine et Marne a aidé les familles à hauteur de 11 1590,49 €. Cela représente 89 élèves de janvier à mars 2024, 86 élèves d'avril à juin 2024.

Bourses: 61 bénéficiaires au 1^{er} trimestre (6209 €), 62 au 2nd (5781 €), 80 au 3^{ème} trimestre soit (7308 €)

Mme Gonin indique que les aides sociales, avec une égalité entre les recettes et les dépenses, sont versées par le département ou l'état. Les bourses ne font plus partie du budget de l'établissement. 19 familles ont été aidées pour financer voyages, pass Navigo, frais médicaux, fournitures et vêtements. Mme Marion Quere demande s'il n'y a pas d'aides de l'état pour financer le pass Navigo, mais Mme Jeanson répond que non.

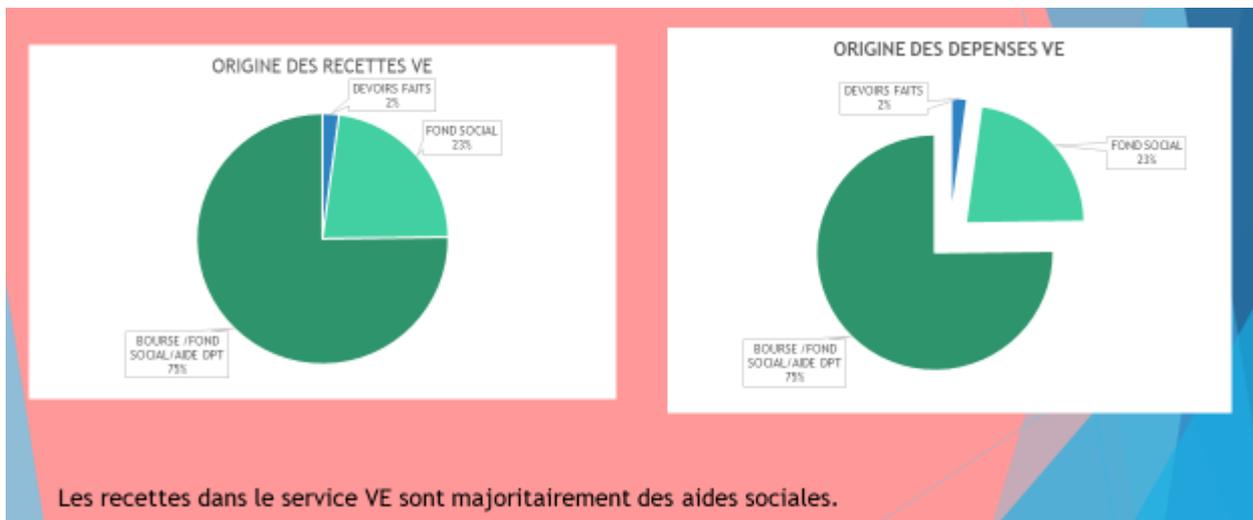
10 élèves de plus ont bénéficié de l'aide à la restauration en 2024, et 80 bourses ont été distribuées aux familles au troisième trimestre.

Pour bénéficier des fonds sociaux, les familles doivent avancer les frais et remboursés sur présentation de factures. Mr Gez précise que les reliquats sont reportés l'année suivante.



Service administration et logistique (ALO)

RECETTES NETTES TOTALES	51 383,02 €
DEPENSES NETTES TOTALES	57 473,18 €
DIFFERENCE	- 6 090,16€



Certaines dépenses du SRH ont été imputées sur le service ALO pour que le SRH ne soit pas en négatif. C'est le cas notamment pour les dépenses d'eau (7 993,86 €) et de traitement des déchets (7 491,32 €). De plus, les dépenses de traitement des déchets ont augmenté de plus de 2 000€ entre 2023 et 2024. A ce sujet, Mr Gez indique que le département octroie des subventions et a doté les établissements de containers alimentaires qui permettront la baisse des factures à terme.

Lors du dialogue de gestion de janvier 2025, il a été demandé une rallonge pour l'établissement.

Quant au service reprographie, une amélioration s'est confirmée en 2024 grâce aux nouveaux contrats de maintenance et à la rigueur des personnels que Mme Mendes remercie car l'attention des enseignants maintient les dépenses sur ce poste à un niveau raisonnable.

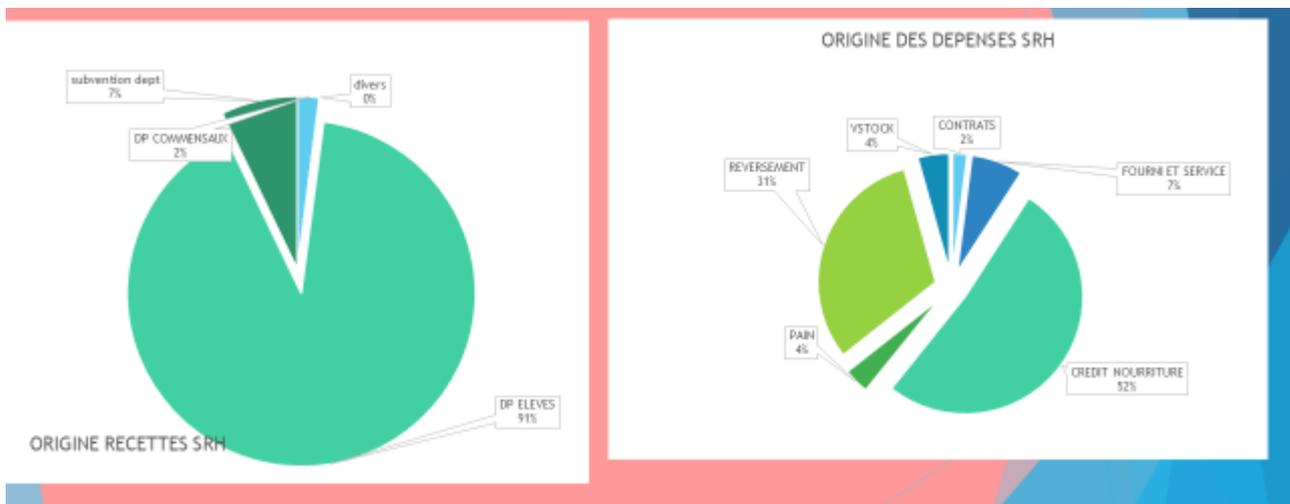
Service Restauration Hébergement (SRH)

Les recettes et dépenses de ce service sont comprises entre janvier et juin 2024.

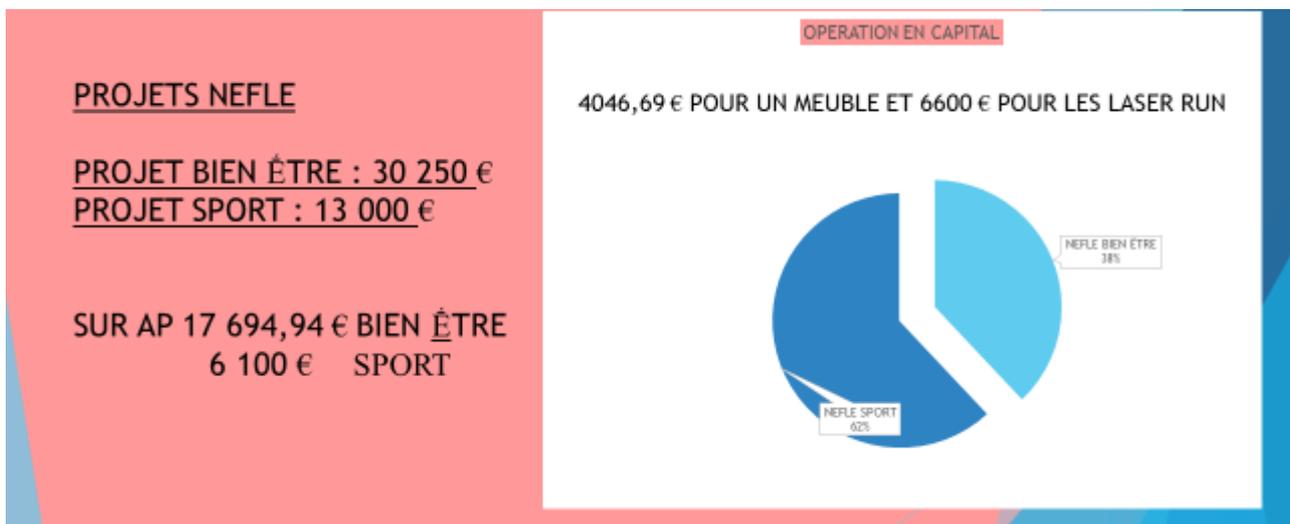
	2023	2024 (janvier à juillet 2024)
RECETTES NETTES TOTALES	289 228,43 €	184 197,82 €
DEPENSES NETTES TOTALES	295 173,26 €	211 203,42 €
DIFFERENCE		-27 005,60 €

Les recettes correspondent à l'argent des familles et aux commensaux. Mr Gez indique que depuis septembre, des subventions du département qui sont versées sous forme de forfait sont données pour le remplacement des machines (financement par exemple d'une machine à laver pour le collège de 350 €). Il en est de même pour la subvention du pain, mais des ajustements sont opérés par le département. Mme Marion Quere demande des précisions quant au forfait, Mr Gez explique que des subventions sont accordées mais que des ajustements sont faits en fonction des besoins. Mme Mendes confirme que puisque c'est la première année que le service est repris par le département, c'est une année test.

De cette situation résulte la baisse d'une marge de manœuvre, c'est maintenant le service ALO qui contribue au service SRH. Une partie du déficit s'explique par les dépenses en gaz et en électricité.



Opérations en capital



Tout achat de matériel dont le montant est supérieur à 800€ hors taxe entre dans les investissements et fait partie du patrimoine de l'établissement (ex : mallettes, sport, projet bien être). Un complément a été financé sur l'AP pour le bien-être et le sport. Il reste plus de 15 000€ disponibles sur les subventions Notre Ecole Faisons La Ensemble.

Le projet bien-être comprend la borne numérique et des projets de jeux pour la cours mais est en pause depuis le départ de l'ancienne CPE Mme Mathieu qui était à l'origine du projet et de la demande de financement.

Mme Mendes précise qu'une partie de la cour sera refaite (remplacée par du goudron) à priori pendant les vacances d'été, car il y a du sable qui se retrouve ensuite dans les couloirs et salles de classe et qui rend difficile le travail des agents d'entretien. Mme Marion Quere propose d'y mettre de la pelouse, mais la configuration des lieux rend cela facilement possible selon Mmes Mendes et Houis. Des subventions du département permettent de financer ces travaux. Par ailleurs, en février, des subventions du département ont permis de financer la venue d'une entreprise pour nettoyer la cour et les couloirs. Mme Montarnal remarque que la cours représente une richesse pour le collège et qu'il serait dommage de la dénaturer, mais Mmes Mendes et Houis indiquent qu'il s'agit bien de ne modifier que la partie sableuse qui se retrouve ensuite dans le collège et dans les salles.

Vote de l'approbation sans réserve du compte financier tel qu'il a été présenté.

Arrêt des dépenses et des recettes au 31 dec 2024	Budget final 2024
Recettes	437 689,50 €
Dépenses	477 586,77 €

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	17	Pour l'adoption :	15
Votants :	17	Contre l'adoption :	0
		Abstention	2

Vote de l'affectation du résultat sur un compte de réserve unique.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	17	Pour l'adoption :	14
Votants :	17	Contre l'adoption :	0
		Abstention	3

Départ de M. Gez, Mme Gonin et Emy Fillete-Rouillot.

4. Tarif repas accueil CM2

Le tarif fixé par le département est de 6.90 € par élève (face à 3.30 € en 2024). Ce tarif est trop élevé donc le vote est donc reporté ultérieurement, en attendant de trouver une solution plus abordable. Mme Mendes est en relation avec le département pour renégocier ce tarif à la baisse.

La solution d'un pique-nique dans la cour est proposée par Mmes Glowacki et Jeanson, qui reste envisageable bien que le but soit que les CM2 découvrent le fonctionnement de la demi-pension, d'autant plus que cela poserait des questions sur la surveillance.

5. Votes des bilans financiers des voyages

Voyage à Vienne

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	17	Pour l'adoption :	16
Votants :	16	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

Voyage à Fribourg

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	17	Pour l'adoption :	16
Votants :	16	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

Voyage à Wootton under Edge

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	17	Pour l'adoption :	16
Votants :	16	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

Un reliquat de 76 € par famille a été reversé.

Voyage à Lancieux

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	17	Pour l'adoption :	16
Votants :	16	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

Un reliquat de 18,84 € par famille a été reversé.

Voyage à Barcelone

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	17	Pour l'adoption :	16
Votants :	16	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

Un reliquat de 0,86 € par famille, non reversé (si le reliquat est de moins de 7 €, l'argent est reversé dans les fonds de roulement).

6. Vote des dons du FSE pour 2024-2025

Il s'agit des dons que le FSE verse au collège. Mme Mendes remercie le FSE qui contribue au financement des sorties du collège. En ce qui concerne les microscopes, Mme Mendes trouve tout à fait normal que le collège participe à leur financement, donc 1/3 sont financés par l'établissement.

480 €	Voyage Fribourg Dec 2024
408 €	Projet Robocup Avril 2024
2/3 du montant	10 Microscopes SVT
420 €	Echange Allemagne
405 €	Echange Wotton

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	17	Pour l'adoption :	16
Votants :	16	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

7. Vote des tarifs carnet de liaison 2024-2025

Le prix voté en début d'année a été modifié : 5€ au lieu de 5.50 €. Il y a donc eu un réajustement comptable.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	17	Pour l'adoption :	16
Votants :	16	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

8. Vote tarif de 1€ pour les carnets réimprimés en fin d'année

Sur l'avis du conseil d'administration et à l'initiative de Mr Michaud, le tarif proposé est de 5€ et non de 1€. Cela encouragera les élèves à prendre soin de leur carnet et à veiller à ne pas le perdre car on note cette année que beaucoup de carnets ont été perdus.

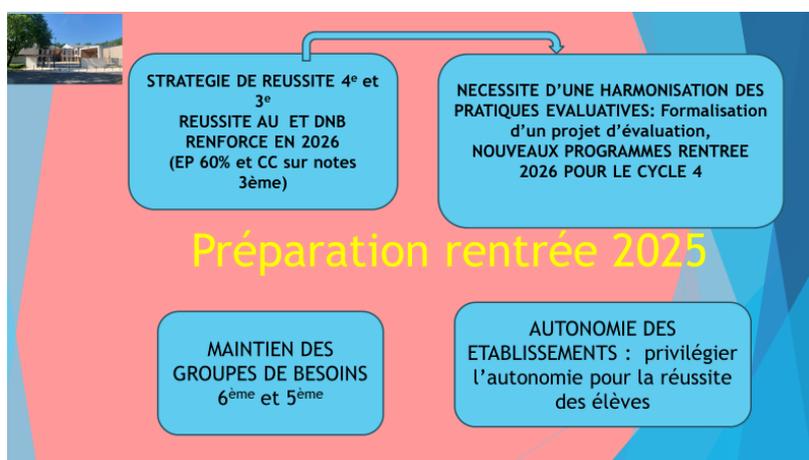
Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	17	Pour l'adoption :	16
Votants :	16	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

II – QUESTIONS PEDAGOGIQUES ET REGLEMENTAIRES

9. Rentrée 2025 – Structure et DHG

Niveau	Nbre de classes	Effectif	Nbre élève/classe
6 ^{ème}	6	174 (4 ULIS estimés)	29
5 ^{ème}	6	165 (1 ULIS)	27,5
4 ^{ème}	6	161 (6 ULIS)	26,8
3 ^{ème}	6	160 (3 ULIS)	26
	24	660	

La structure reste identique pour l'année prochaine. Les 160 élèves prévus en 3^{ème} sont sous réserve de départs en prépa métier. Mme Mendes précise que beaucoup de familles emménagent sur la sectorisation du collège Denecourt (6 départs pour 14 arrivées entre janvier et avril 2025), ce qui fait que les prévisions sont encore amenées à changer.



Quant aux nouveautés pour le DNB, dans la sessions 2025 l'EMC sera séparé de l'histoire-géographie et dans la session 2026, le contrôle continu représentera 40% de la note finale. Dans cette perspective, l'accent est mis sur les 4^{ème} et les 3^{ème} dans le cadre de la stratégie de réussite.

L'axe à travailler est l'autonomie des élèves pour leur réussite. Le cycle 4 fera par ailleurs l'objet de nouveaux programmes dès la rentrée 2025-2026.

Niveau		Toutes classes
6 ^{ème} 23 H	2 Groupes de besoins en maths et français (+18H) 1 classe bilangue (+3H anglais +2 H d'allemand)	
5 ^{ème} 17,5 H	2 Groupes de besoins en maths 1 groupe à besoins en français (+11,5 H heures) LV2 (2,5H+2,5 H) LCA 1H	<u>Option EPS</u> RAID 1H +1HSE ESCALADE 1H+1HSE
4 ^{ème} 16H	0,5 H maths (+3H) ½ grpe sciences (3H)/½ grpe anglais (3H) LCA (2H) + LV2 (5H)	
3 ^{ème} 15H	½ groupe sciences (3H)/ 0,5 H français (3H) LCA (4H) + LV2 (5H)	<u>Reste : 0,5 H autres projets</u>

En 2025-2026, ouverture de la LV2 allemand, même s'il n'y a qu'un faible effectif (environ 5 élèves à ce jour), car cela permet de conserver le poste de M. Cochet et donne l'opportunité aux élèves de commencer l'allemand à partir de la 5^{ème}.

L'option escalade est encore en suspens car les séances à Karma ne peuvent pas être financées. La recherche d'une autre solution est en cours (gymnase prêté par une commune limitrophe). L'inscription à l'escalade implique de participer aux compétitions.

Les compétitions UNSS ne sont plus ouvertes aux classes de 6^{ème} depuis cette année (décision nationale). L'option escalade, dont le maintien sera décidé en juin, sera donc ouverte aux classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Le français a libéré des heures pour que des demi-groupes soient proposés en LV1 et pour les options EPS. Mme Mendes remercie les enseignants pour le travail effectué sur la DHG.

10. Modalités de l'oral du DNB

Le DNB conserve la même configuration que l'année précédente : 5 minutes de présentation puis 10 minutes d'entretien. L'oral blanc du DNB aura lieu le mercredi 30 avril. Il ne donnera pas lieu à de note. A noter que les cours seront annulés pour les autres niveaux mais qu'il y aura bien AS l'après-midi. Le document du choix définitif pour l'oral est à rendre pour le 16 mai, et le 2 juin, Mme Houis transmettra les sujets aux jurys.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	17	Pour l'adoption :	16
Votants :	16	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

11. Questions diverses et informations

Travaux de sécurisation des abords du collège à la suite de l'entrevue avec des représentants des parents d'élèves : courrier de M. le maire en date du 3 avril 2025. Ils consisteront en la création d'un passage piéton et en l'installation de balises pour que les élèves ne circulent pas sur la route. Mme Mendes remercie la municipalité et les parents qui ont fait la démarche.

Aucune question diverse : l'équipe de direction a rencontré les représentants des parents d'élèves le lundi 31 mars. Le compte rendu sera transmis dans les meilleurs délais.

Calendrier des prochains CA : ils auront lieu le 12 juin et le 01 juillet 2025.

Une commission permanente aura lieu le jeudi 05 juin 2025 : règlement intérieur et vote de la DHG pour la rentrée 2025.

Mme Mendes clos le conseil à 20h10.